



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 10 décembre 2013

## L'IMPACT DU DESSAISSEMENT DE LA CTON A ÉTÉ MINIMISÉ, SELON LE RAPPORT SPÉCIAL DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE L'ONTARIO

(TORONTO) Le gouvernement n'a pas communiqué de façon claire ou équitable le plein impact du dessaisissement de la Commission de transport Ontario Northland (CTON) lorsqu'il a annoncé dans son budget de 2012 que cette décision lui permettrait d'économiser 265,9 millions de dollars sur trois ans. Telle est la conclusion tirée par la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son rapport spécial diffusé aujourd'hui. Le budget de 2012 incluait également la supposition optimiste que le dessaisissement serait mené à bien dans l'année suivant l'annonce de mars 2012.

La CTON, qui appartient à la province, fournit des services de transport de passagers et de marchandises par train et par autobus, ainsi que des services de télécommunications, dans le Nord-Est de l'Ontario.

Le rapport, intitulé *Dessaisissement de la Commission de transport Ontario Northland*, soulignait que les économies estimatives ne tenaient pas compte de certains coûts importants qui seraient engagés. Ailleurs dans le budget, un montant de 325 millions de dollars — prélevé sur le fonds de transition établi pour aider à financer les initiatives de transformation pangouvernementales — avait été mis de côté pour couvrir certains des coûts de dessaisissement de la CTON, mais cela n'était pas clairement indiqué dans le document budgétaire.

« Le gouvernement a annoncé le dessaisissement avant de faire une analyse de rentabilisation détaillée », a déclaré Mme Lysyk aujourd'hui après le dépôt du rapport. « Le gouvernement n'avait donc pas au début une image exacte des coûts et impacts possibles du dessaisissement de la CTON. »

On estime actuellement que les coûts et passifs connus pourraient atteindre 820 millions de dollars. Ce montant pourrait être encore plus élevé si l'on inclut les coûts encore inconnus liés à la dépollution environnementale des terrains de la CTON et à l'obligation du gouvernement de consulter les peuples autochtones. Le gouvernement avait prévu de réduire et de récupérer ces coûts sur 10 ans ou plus en transformant ou en vendant la CTON et en cessant de lui verser des fonds d'immobilisations et d'exploitation totalisant de 70 à 100 millions de dollars par an.

Au cours des deux dernières décennies, les subventions gouvernementales et les revenus d'exploitation ont été insuffisants pour planifier et apporter les améliorations nécessaires à un entretien approprié de l'infrastructure dont la CTON est responsable. C'est là un autre facteur qui pourrait être pris en compte dans les ententes financières potentielles avec des tiers.

La vérificatrice générale a également observé ce qui suit :

- La CTON et le ministère du Développement du Nord et des Mines n'avaient pas une relation ouverte ou fondée sur la confiance, de sorte que les communications n'étaient pas toujours transparentes. De meilleures communications auraient pu permettre de fournir des renseignements plus complets au gouvernement.

- La participation des intervenants aux initiatives majeures est importante. Le gouvernement a annoncé le dessaisissement de la CTON sans consulter les intervenants clés tels que les clients, les syndicats ainsi que le conseil d'administration et la haute direction de la CTON. Ce manque de consultation a créé de l'incertitude sur le marché au sujet des activités de la CTON. Le gouvernement a déclaré depuis qu'il consulterait les habitants du Nord à l'avenir afin de trouver des solutions de rechange possibles à la vente pure et simple des actifs de la CTON.
- Dans les initiatives compliquées telles que le dessaisissement de la CTON, où il n'y a pas de schéma directeur préétabli pour le gouvernement, il est important de définir clairement les rôles et responsabilités des nombreux intervenants. Ces intervenants incluaient le ministère du Développement du Nord et des Mines, le ministère des Finances, le conseil de transition et la direction de la CTON, Infrastructure Ontario, le Comité consultatif du ministre et plusieurs conseillers du secteur privé. Dans l'ensemble, des éclaircissements auraient été utiles.
- La nature du processus de dessaisissement de la CTON continue d'évoluer et s'accompagne d'une incertitude considérable. En mars 2013, le nouveau ministre du Développement du Nord et des Mines a annoncé la création d'un Comité consultatif du ministre composé de représentants du Nord et chargé de donner des avis sur un nouveau processus de transformation, y compris le calendrier de mise en œuvre et l'approche de solutions pour la CTON.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(416) 327-1326

Des renseignements additionnels et le rapport au complet sont accessibles à [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)